

Notes de présentation – Audition d’Hydro-Québec

Présentées à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Le 10 septembre 2024

Projet de loi n° 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des
ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*

Notes – Présentation d'ouverture

Michael Sabia
Président-directeur général
Hydro-Québec

Je vous remercie de cette invitation de venir vous adresser la parole à un moment charnière dans la transition énergétique.

Parlons-nous des vraies choses : le monde ne réussira pas à atteindre les cibles de l'Accord de Paris. Le 1,5 degré, c'est derrière nous. Est-ce que le réchauffement demeurera en dessous des 2 degrés, sera-t-il de 2 degrés, ou au-dessus de 2 ? Une chose est certaine : ça va dépendre de la vitesse à laquelle on va agir.

À travers le monde, les pays vont se mobiliser pour doubler leurs capacités électriques. De trois à quatre mille milliards de dollars seront investis dans la transition énergétique chaque année d'ici 2030. Ça va créer une compétition mondiale intense, et probablement désordonnée.

Face à une transition de cette ampleur et un monde tellement turbulent, il faut bâtir rapidement le système énergétique propre de demain. Ce système devra atteindre trois objectifs :

1. À la base, ce doit être un système qui fonctionne. Ça peut sembler évident, mais ce n'est pas si simple. Il faut livrer suffisamment d'énergie, au bon moment, et par un réseau organisé de manière optimale – pas un « Far West énergétique ». En d'autres mots, un système qui va servir les Québécoises et les Québécois de manière robuste et fiable pour les générations à venir.
2. Le système doit être abordable pour l'ensemble des Québécois, en profitant du legs de Jean Lesage, Robert Bourassa et René Lévesque.
3. Il faut demeurer concurrentiel à l'échelle internationale pour assurer la prospérité du Québec dans l'avenir.

C'est un défi de taille, mais le Québec a un grand avantage : l'expertise reconnue d'Hydro-Québec. Avoir toute cette expertise au sein d'une même organisation est un atout rare dans le monde.

Il y a un an, Hydro-Québec a publié son *Plan d'action 2035*. L'objectif est d'avoir un service plus fiable, une meilleure consommation et, inévitablement, une augmentation de la production. Dans l'ensemble, cela représente 8 000 à 9 000 MW additionnels d'ici 2035. À travers les 90 rencontres de consultation que nous avons partout au Québec sur le *Plan d'action*, le message était clair : Allez ! Allez ! Allez !

Le projet de loi 69 est un des outils importants qui vont nous aider à bâtir le système énergétique dont le Québec a besoin pour la décarbonation et la prospérité. Il nous permet de passer d'un cadre rigide et dirigiste qui date de plus de 25 ans, à un cadre fondé sur le principe de flexibilité bien structurée et bien

encadrée : la flexibilité pour avoir des options et progresser plus rapidement; et la structure pour que les règles soient bien connues et que les processus soient transparents.

Il y a quatre éléments fondamentaux de ce projet de loi :

Premièrement, il va permettre d'être plus flexible dans la tarification pour encourager des bonnes habitudes de consommation. Par exemple, il va permettre de modifier les tarifs et en créer de nouveaux en tout temps, et non aux 5 ans comme c'est le cas actuellement. Plus précisément, on pourra introduire des tarifs incitatifs qui vont remettre des économies aux clients qui consomment mieux l'électricité. Cette flexibilité contribuera directement à l'atteinte de l'un de nos objectifs principaux : réduire la facture des clients.

J'en profite pour dire un mot sur les tarifs futurs, sans que ce soit lié au projet de loi. Il y a beaucoup de bruit à ce sujet. Laissez-moi être clair : les tarifs résidentiels seront limités à 3 pour cent. Pour les clients commerciaux et industriels, on parle d'entre 4 et 5 pour cent. C'est exactement ce que j'ai dit quand on a déposé le plan d'action. Il n'y a rien de nouveau.

Quand on pense au futur des tarifs, il y a 3 mots clés : abordables, concurrentiels et efficaces. Efficace dans le sens de la promotion de l'efficacité énergétique. Nous ne sommes pas une société cotée en bourse qui ne maximise que les profits. Nous sommes une institution publique motivée par notre mission énergétique, économique et, plus fondamentalement, sociale.

Deuxièmement, le projet de loi va mettre en place plus d'outils, flexibles et bien structurés, pour développer les projets d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, Hydro-Québec a un seul moyen d'approvisionnement : des appels d'offres rigides. Maintenant, on va choisir parmi plusieurs options adaptées à chaque projet, y compris des projets à grande échelle dont Hydro-Québec sera maître d'œuvre. Nous aurons les moyens de développer des projets efficaces et concurrentiels, qui répondent aux besoins de nos partenaires. En raison de la complexité du défi devant nous, on ne peut pas appliquer le principe de « *one size fits all* ». Tout simplement, ça ne fonctionnera pas. Cela dit, la flexibilité sera toujours accompagnée de transparence. Hydro-Québec devra démontrer que les projets sont au meilleur coût et dans l'intérêt des Québécois.

Troisièmement, le projet de loi facilitera l'acceptabilité sociale et la réconciliation économique avec les Premières Nations et les Inuits. L'acceptabilité sociale passe par l'écoute, le dialogue et en grande partie par la création de véritables partenariats avec les communautés autochtones et les municipalités. Ces partenariats sont et seront fondés sur la prise de participation directe, qui leur générera des revenus autonomes. La nouvelle loi va faciliter l'atteinte de cet objectif en permettant la signature de telles ententes sans obliger l'adoption d'une loi spéciale à chaque fois – un processus qui dans le cas des Mohawks de Kahnawake a pris presque 1 an de temps gaspillé. Le monde a changé. Il est donc grand temps que nos lois changent.

Finalement, un mot sur le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE). À terme, c'est un processus pour assurer une planification globale et cohérente, et une bonne utilisation de notre énergie. Le grand avantage du PGIRE sera la collaboration, la transparence et l'occasion d'avoir un dialogue national sur l'énergie. Mais je veux nous mettre en garde contre le piège des délais administratifs. Le processus qui mènera à l'élaboration de ce plan doit être efficace !

Les propositions législatives dont je viens de parler sont des fondations essentielles si on veut bâtir le système énergétique dont le Québec a besoin. La loi est nécessaire. Mais elle n'est pas suffisante en soi. Il faudra continuer à répondre à des défis importants dans l'exécution.

Premièrement, il faut que le gouvernement du Québec accélère de manière importante le processus de réconciliation avec les Premières Nations et Inuit. C'est fondamental. Il faut mettre fin aux approbations paternalistes du gouvernement pour chaque entente entre Hydro-Québec et les communautés autochtones. On perd jusqu'à 8 à 10 mois.

Deuxièmement, l'accès à la main-d'œuvre: il nous faudra 35 000 travailleurs de la construction en moyenne par année. À Hydro-Québec nous allons faire notre part. Pour la première fois, nous allons lancer une institution pour former des travailleurs. Pour leur part, le gouvernement et l'écosystème de la construction ont un rôle primordial à jouer dans le décroisement des métiers et la reconnaissance des acquis des travailleurs étrangers.

Enfin, il faut accélérer et simplifier les autorisations. Soyons clairs, être efficaces ne veut pas dire être moins rigoureux. Nous sommes fermement engagés envers le processus du BAPE, par exemple. Mais il faut optimiser les processus d'autorisation. Les dédoublements entre les processus des gouvernements du Québec et du Canada en sont un exemple très concret. Mon message est simple : Entendez-vous pour simplifier ! Notre objectif collectif est plus important que les débats de juridiction.

Nous faisons face à plusieurs défis et enjeux complexes. Mais il faut se mettre en action pour les relever. Pourquoi? Parce que ça va nous donner des choix pour notre avenir :

- Décarboner et protéger notre environnement ;
- Créer de la richesse collective – pas pour une seule entreprise – mais pour la prospérité de tous les Québécois ; et,
- Renforcer notre sécurité et autonomie énergétique pour les générations à venir.

À Hydro-Québec nous sommes convaincus de l'importance de ces objectifs.

Le projet de loi va nous aider à y arriver.